



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 19 février 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
51	55

Date de convocation

13 février 2025

Tourisme – Evènements sport nature 2025 – Attribution de subvention à l'Association THSN pour l'évènement Champos festilac trail

**N° de la délibération
2025-107**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 19 février 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mmes Laëtitia BOURJAT, Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Gilbert LA RUSSA, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), Mme Christèle DEFRANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. Serge DEBRIE, Mme Amandine DEYGAS, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques modifié par la LOI n°2022-217 du 21 février 2022 art 165 ;

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant que le cadre de l'intervention de l'agglomération, au profit des politiques sportives, se structure et se développe en transversalité autour de plusieurs compétences et thématiques de l'agglomération : tourisme et des sports nature et solidarités, et environnement. Les enjeux portent à la fois sur le fait d'assurer la cohérence de l'intervention, de veiller aux aspects environnementaux (espaces naturels, gestion des déchets de bien-être et de bien vivre pour des événements « vitrine » du territoire ;

Considérant qu'en application et dans le respect des orientations retenues lors du bureau du 27 mars, le comité d'avis réuni le 6 juin 2024, a souhaité fixer un cadre d'intervention pour formaliser ses avis :

- ✓ Un montant plancher de subvention de 500€ pour un événement
- ✓ De faire preuve d'équité entre les organisations et d'identifier un taux moyen d'intervention rapporté au budget de chaque manifestation,
- ✓ Que certains événements, au regard de leur positionnement et de leur alignement avec la stratégie de l'agglomération, puissent faire l'objet de bonus financier.

Considérant que neuf manifestations ont présenté des dossiers en 2025, qui après instruction, rentrent dans le cadre défini ;

Considérant le dossier de l'évènement « Champos Festilac trail », le comité d'avis réuni le 5 décembre 2024 propose d'attribuer un montant de 1 800€ de subvention à l'association THSN ;

Considérant l'inscription des crédits au budget ;

Considérant l'avis favorable de la commission tourisme du 16 janvier 2025 ;

Considérant l'avis du bureau du 6 février 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1 800 € à l'Association THSN pour l'évènement Champos Festilac Trail ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 19 février 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 20/02/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo